

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

387^{ième} séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 11 janvier 2010, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
Mme Danielle Elliott, conseillère
M. Gilbert Tremblay, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
Mme Diane Aubut, conseillère
M. Mario Charest, conseiller
M. Yves Vinette, conseiller
M. René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier

Les membres présents forment le quorum.

1. **Préliminaires**

1.1 **Mot de bienvenue**

1.2 **Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour

1. Préliminaires
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et des séances extraordinaires du 21 décembre 2009
 - 1.4 Affaires découlant des procès-verbaux précédents
 - 1.5 Informations
 - 1.5.1 Liste des permis délivrés
 - 1.5.2 Statistiques
 - 1.5.2.1 Consommation électrique
 - 1.5.2.2 Consommation en eau
 - 1.5.3 Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim
 - 1.6 Correspondance
2. Administration générale
 - 2.1 Adoption des comptes
 - 2.2 Argent reçu
3. Période de questions
4. Demandes diverses
 - 4.1 Aliénation et lotissement
 - 4.2 Pompiers volontaires
 - 4.3 Les Gymnatech
5. Bureaux municipaux
6. Adoption du règlement numéro 2009-282 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable
7. Rencontre comité de gestion de l'aréna et Club Optimiste
8. Versement des remises de taxes provenant des centres d'urgence 9-1-1
9. Contrat de location local de l'Âge d'Or
10. Demande de soumissions pour bacs roulants de matières résiduelles
11. 3^e avenue
12. Comité consultatif d'urbanisme

13. Travaux correctifs assainissement des eaux
14. Formation
15. Bacs de récupération pour les restants de peinture
16. Programme d'inspection bornes fontaine
17. Jardinières
18. Entente protection incendie
19. Tribunal administratif
20. Nomination pompier volontaire
21. Demande de soumissions pour trois appareils respiratoires
22. Balayage de la chaussée
23. Croix-Rouge
24. Rapport de comités
25. Autres sujets
 - a) Micros, fils et pieds de micros
 - b) CLD de la MRC des Chenaux
 - c) Internet
 - d) Séance de conseil
 - e) Remerciements
26. Période de questions
27. Clôture de la séance

2010-01-001

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay, l'ordre du jour présenté est approuvé à l'unanimité et le point "Autres sujets" reste ouvert.

Adoptée.

1.3 **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2009 et des séances extraordinaires du 21 décembre 2009**

2010-01-002

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Danielle Elliott les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

Adoptée.

1.4 **Affaires découlant des procès-verbaux précédents**

La conseillère Germaine Leboeuf demande d'informer Environnement Jeunesse que l'hébergement aura lieu au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe au lieu du Centre récréatif Jean-Guy Houle; le directeur général précise que le responsable d'Environnement Jeunesse a été informé du changement.

1.5 **Informations**

1.5.1 **Liste des permis délivrés**

1.5.2 **Statistiques**

1.5.2.1 **Consommation électrique**

1.5.2.2 **Consommation en eau**

1.5.3 **Rapports du directeur des loisirs, de la vie communautaire et de l'aréna par intérim**

Les statistiques de consommation électrique ont été déposées à la table du conseil.

1.6 **Correspondance**

Ministère

Le ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs informe que la municipalité recevra 7 535,28 \$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire confirme le paiement des versements périodiques totalisant 266 557 \$ provenant de l'aide financière payable sur dix ans du gouvernement du Québec, dans le cadre du programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000.

MRC des Chenaux

Transmet une copie du règlement numéro 2009-65 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts des dépenses de la MRC des Chenaux pour l'année 2010 et de leur paiement par les municipalités membres.

Transmet une copie du règlement numéro 2009-66 relatif à la cueillette et au transport des déchets.

Transmet une copie du règlement numéro 2009-67 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Trois-Rivières afin notamment de permettre à la MRC des Chenaux de soumettre son territoire à la compétence de cette cour et l'avis public à publier.

Remerciements

Fondation Foyer La Pérade remercie la municipalité pour sa participation financière.

Par l'entremise du Club de l'Âge d'Or de Sainte-Anne-de-la-Pérade, madame Mariette Charpentier, représentante du secteur remercie la municipalité pour avoir prêté la salle gratuitement lors du jeu de Pétanque-atout, le 2 novembre dernier.

Information

Le Parc de la rivière Batiscan transmet un bref rapport de fréquentation du parc en 2009 par les citoyens des Chenaux.

La compagnie AGCO a décidé de retirer les tracteurs orange vendus sous la marque AGCO.

L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec versera un montant de 3 500 \$ suite à la demande de subvention PR 2009-2010.

Recyc-Québec a récupéré 220 pneus d'autos.

Le comité des Grandes Retrouvailles informe que les préparatifs pour la fête de 2010, la cinquième édition sont amorcés. L'événement se déroulera à nouveau sur deux jours et se tiendra les 14 et 15 août. L'artiste invité à la messe spéciale du dimanche sera Bruno Pelletier.

La Commission scolaire du Chemin-du-Roy constate que la population appuie presque unanimement la proposition de la Fédération des commissions scolaires du Québec de tenir des élections scolaires et municipales de manière simultanée dès 2013.

La Mutuelle des municipalités du Québec dès la fin de l'exercice 2010, si les résultats le permettent, la MMQ versera une ristourne aux membres-sociétaires qui étaient titulaires d'une police d'assurance de la MMQ le 30 décembre 2006 et qui satisferont à l'ensemble des conditions d'admissibilité.

La Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie informe que suite aux nouvelles obligations le respect du protocole limitant les quantités de matières à enfouir, ont imposé d'augmenter le tarif d'enfouissement à 49,70 \$ la tonne. Il s'agit d'une augmentation qui représente environ 12,50 \$ par foyer. Le coût

annualisé de vidange d'une installation septique standard a été majoré de 13,25 \$ pour une résidence permanente et de 6,62 \$ pour un chalet.

La CRÉ de la Mauricie transmet une invitation à participer à la Journée régionale Égalité entre les femmes et les hommes de la Mauricie qui aura lieu le 11 février 2010, à l'Espace Shawinigan (*Ensemble, faisons rayonner l'égalité!*).

L'Association des directeurs municipaux du Québec souhaite déposer un cadre de référence contre la violence envers les employés municipaux, en 2010, à partir duquel les municipalités pourront adopter une Politique Tolérance Zéro.

La Cour des Petites créances fait parvenir un dossier concernant une réclamation 4 000 \$ suite à un accident survenu sur le territoire de la municipalité.

2. Administration générale

2.1 Adoption des comptes

2010-01-003

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés et à payer d'une somme de 127 625,82 \$.

Liste des comptes à payer	90 330,21 \$
Liste des salaires	37 295,61 \$

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

2.2 Argent reçu

Les encaissements pour le mois de décembre 2009 s'élèvent à 352 976,21 \$.

3. Période de questions

Des personnes posent des questions d'ordre général (comparaison des taxes municipales avec la ville de Trois-Rivières, démantèlement du tuyau d'aqueduc, recours après un incendie).

4. Demandes diverses

4.1 Aliénation et lotissement

CONSIDÉRANT que la Ferme Bois du merle SENC souhaite avoir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole dans le but qu'il soit effectué un changement de localisation du système septique sur le lot 169 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité que la Commission de protection du territoire agricole accepte d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture n'aura aucun impact sur l'agriculture;

2010-01-004

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la demande puisqu'il n'y aura aucun effet sur la protection des terres agricoles du secteur et que ladite demande respecte la réglementation de la municipalité et de son plan d'urbanisme, le schéma d'aménagement de la M.R.C. des Chenaux et respecte l'homogénéité du territoire.

Adoptée.

4.2 Pompiers volontaires

2010-01-005

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de verser un montant de 250 \$ représentant la moitié des coûts de l'inscription du tournoi de hockey 2010 des pompiers du Québec qui se déroulera du 15 au 18 avril prochain à Saint-Augustin-de-Desmaures; le chèque sera émis au nom de monsieur Louis Rivard qui a déjà versé le montant de l'inscription à la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés; le montant demandé pour dépôt en cas de mauvaise conduite devra être payé par les participants.

Adoptée.

4.3 Les Gymnatech

La municipalité ne donne pas suite à la demande d'aide financière par Gymnatech.

5. Bureaux municipaux

Les membres du conseil se rencontreront le lundi 18 janvier prochain dans le but de former un comité pour étudier toutes les possibilités d'aménagement des nouveaux bureaux municipaux.

6. Adoption du règlement numéro 2009-282 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire pour la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, au niveau du bien-être de sa population, de munir le reste du territoire qui se situe du côté est de la rivière Sainte-Anne d'une eau potable suivant les normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade étudie depuis de nombreuses années, la possibilité de doter cette grande partie de son territoire d'une eau de meilleure qualité;

ATTENDU que la firme d'ingénieur Consultants Mésar inc. mandatée par la municipalité, a évalué à 2 076 788,59 \$ les coûts de construction, des travaux de voirie et des travaux connexes, y compris les taxes non récupérables et les frais incidents comprenant les honoraires professionnels pour les études préliminaires, les études de sol, la confection des plans et devis et la surveillance des travaux, les frais d'arpentage, les frais légaux pour l'acquisition de terrains et de servitude, les frais d'administration, les frais de négociation de l'emprunt, les frais d'intérêts sur les emprunts temporaires et les autres frais accessoires;

ATTENDU qu'un avis de présentation du présent règlement a été donné, à une séance régulière de ce Conseil municipal tenue le 7 décembre 2009;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à la lecture du règlement;

En conséquence,

2010-01-006

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé de Diane Aubut et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 2009-282 soit adopté ainsi qu'il suit, savoir.

Article 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement numéro 2009-282 décrétant un emprunt de 2 076 788,59 \$ concernant les mises aux normes de l'eau potable.

Article 2

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 3

3.1 Le présent règlement a pour but d'autoriser ce Conseil à exécuter ou faire exécuter les travaux de mises aux normes de l'eau potable dont la dépense totale est estimée à 2 076 788,59 \$, suivant l'estimation préparée par monsieur Stéphane Isabel, ingénieur chez Consultants Mésar inc., en date du 23 septembre 2009 lequel est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe "A".

3.2 Imposition au secteur desservi par le réseau d'aqueduc.

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts pour les travaux de mises aux normes de l'eau potable de l'emprunt, suivant l'estimé joint à l'annexe A, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi ou qui le sera dans le futur par le réseau d'aqueduc, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribué à chaque immeuble imposable.

Cette valeur est déterminée en divisant le montant de l'échéance annuelle correspondant à l'emprunt, selon l'estimé joint à l'annexe A, par le nombre total d'unités de l'ensemble des immeubles imposables desservis.

Article 4

Aux fins du présent règlement, ce Conseil décrète une dépense n'excédant pas 2 076 788,59 \$ tel que plus amplement détaillé à l'estimation portée à l'annexe "A" pour faire partie intégrante du présent règlement.

Article 5

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le Conseil est par les présentes autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 2 076 788,59 \$, sur une période de 20 ans.

Article 6

Le Conseil de cette municipalité est autorisé à acquérir de gré à gré ou par voie d'expropriation les immeubles, terrains, servitudes ou autres droits de toute sorte qui seraient nécessaires à l'exécution des travaux décrétés par le présent règlement.

Article 7 Imposition au secteur desservi par le réseau d'aqueduc

Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé chaque année sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc et situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et ce, dans une proportion estimée à 100 % de l'emprunt, selon l'estimé joint à l'annexe A, une taxe spéciale à taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pourvoir au paiement, en capital et intérêts, des échéances annuelles.

Article 8

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en proportion avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérera insuffisante.

Article 9

Ce Conseil affecte au paiement du service de la dette de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution provinciale, fédérale ou autre qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense visée à l'article 3.2 et plus particulièrement les subventions versées en vertu du programme sous-volet 1.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité.

Article 10

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

7. **Rencontre comité de gestion de l'aréna et Club Optimiste**

Les membres du conseil se rencontreront le 18 janvier prochain dans le but de préparer une rencontre avec le comité de gestion de l'aréna et le Club Optimiste.

8. **Versement des remises de taxes provenant des centres d'urgence 9-1-1**

Le directeur général a fait parvenir la demande de versement par virement bancaire des sommes payables par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec, le 8 janvier dernier.

9. **Contrat de location local de l'Âge d'Or**

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 1^{er} février prochain.

10. **Demande de soumissions pour bacs roulants de matières résiduelles**

2010-10-007

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité de demander des soumissions par invitation à IPL Environnement, Plasti-Bac inc. et Équipements Omnibac inc. pour l'achat de 100 bacs roulants de 240 L et 400 bacs roulants de 360 L pour la cueillette des matières résiduelles; un des prix devra comprendre les taxes et le transport et un deuxième sans le transport; le nombre de bacs pourraient varier; le prix devra être pour 90 jours.

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 27 janvier 2010, à 10 heures et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat sera accordé à la séance ordinaire du 1^{er} février 2010.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

11. **3^e avenue**

CONSIDÉRANT que la municipalité a entrepris en 2009, des travaux d'élargissement de la 3^e avenue à partir de l'intersection de la 2^e et 3^e avenue;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire déplacer des poteaux d'électricité et de téléphone;

CONSIDÉRANT que Télus a fait parvenir à la municipalité l'estimation des coûts pour le déplacement des poteaux d'une somme de 13 775,85 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que ces coûts sont prévus dans les prévisions budgétaires 2010 de la municipalité;

2010-10-008

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité d'accepter ladite soumission et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire exécuter les travaux au moment jugé opportun.

Adoptée.

12. Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté le règlement numéro 2008-269 constituant un comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les articles 2.1, 2.2 et 2.4 du dit règlement;

2010-10-009

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité de nommer les membres suivants :

Siège numéro 1 monsieur Gilbert Tremblay;
Siège numéro 2 monsieur Gérard Juneau, président du comité;
Siège numéro 3 madame Anne Desjardins;
Siège numéro 4 madame Diane Aubut;
Siège numéro 5 madame Ginette Douville;

Les sièges numéro 1, 3 et 5 seront d'un an soit l'année 2010 et les sièges numéro 2 et 4, seront de deux ans soit les années 2010 et 2011.

Adoptée.

13. Travaux correctifs assainissement des eaux

2010-01-010

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'entériner la décision du directeur général/secrétaire-trésorier de faire effectuer des travaux correctifs au muret du déversoir du régulateur situé dans le regard à l'intersection des rues Sainte-Anne et Marcotte, au coût de 1 467,38 \$, taxes incluses.

Adoptée.

14. Formation

2010-01-011

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à participer à une formation intitulée «*La nécessité d'un travail d'équipe du maire et du directeur général*» qui aura lieu à Yamachiche, le 6 février prochain; les frais d'inscription et les dépenses encourues seront payés par la municipalité suivant les pièces justificatives.

Adoptée.

15. Bacs de récupération pour les restants de peinture

CONSIDÉRANT l'offre d'Éco-peinture sur la possibilité d'installer des bacs de récupération des restants de peinture;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil jugent l'offre très avantageuse pour la population;

2010-01-012

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à faire la demande pour recevoir un bac de récupération pourvu qu'il n'y a pas de frais attaché à ce service; le directeur général/secrétaire-trésorier prendra plus d'information sur ce dossier.

Adoptée.

16. **Programme d'inspection bornes d'incendie**

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'élaboration du schéma des couvertures de risque, il est recommandé fortement de faire effectuer une évaluation portant sur la capacité hydraulique des bornes d'incendie;

CONSIDÉRANT l'offre d'entente d'Aqua Data inc. sur une période d'un an, trois ans et cinq ans;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil après analyse voient la proposition pour cinq ans la plus avantageuse;

2010-01-013

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser la firme Aqua Data inc. à faire une inspection régulière des bornes d'incendie dans le cadre du programme d'inspection, pour une période de cinq ans, au montant approximatif de 2 000 \$ par année, soit 20 \$ par borne d'incendie.

Adoptée.

17. **Jardinières**

CONSIDÉRANT que chaque année, la municipalité installe des jardinières dans diverses rues du territoire;

CONSIDÉRANT que le conseiller Gilbert Tremblay, après vérification du nombre de supports de jardinières, recommande de diminuer le nombre à 66 jardinières;

2010-01-014

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à commander les 66 jardinières au coût de 27,94 \$, taxes incluses l'unité.

Adoptée.

18. **Entente protection incendie**

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 467-12-08, la municipalité de Deschambault-Grondines avait demandé une rencontre avec les maires et les conseillers responsables du service incendie dans le but de discuter sur la possibilité d'établir une entente intermunicipale en incendie;

CONSIDÉRANT que cette rencontre n'a pas encore eu lieu et que le conseil municipal est très intéressé à la signature d'une entente entre les parties;

2010-01-015

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité de demander une rencontre suivant les disponibilités des membres du conseil.

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade transmette une offre à la municipalité de Saint-Casimir dans le même but d'établir une entente intermunicipale en protection incendie.

Adoptée.

19. **Tribunal administratif**

2010-01-016

Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à représenter la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade au Tribunal administratif du Québec concernant l'audience sur l'acquisition d'une partie du lot 44 du cadastre officiel de Sainte-Anne-de-la-Pérade pour y aménager une virée à l'extrémité ouest du chemin Île-du-Sable qui aura lieu le 1^{er} février prochain, à Trois-Rivières.

Adoptée.

20. **Nomination pompier volontaire**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure et une rencontre sera fixée entre les conseillers responsables du service incendie ainsi que le directeur et le directeur adjoint du service incendie.

21. **Demande de soumissions pour trois appareils respiratoires**

2010-01-017

Il est proposé par Yves Vinette, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à demander des soumissions par invitation à Protection incendie CFS ltée et Aréo feu ltée pour l'acquisition de trois appareils respiratoires MSA modèle A-M7LD10AOC14AAO sans bouteille d'air pressurisée, à sangles d'arrimage doubles doté d'une bretelle pectorale, bande dorsale à bourre pivotante, avec régulateur Firehawk STC,CBRN, raccord fileté à couvercle massif, partie faciale Hycar moyen, cône nasal moyen, harnais crânien Speed-ON avec bride de nuque, SPAD alarme thermique activée;

La soumission devra être valide pour 90 jours;

Les soumissions devront être parvenues au bureau de la municipalité au plus tard le 27 janvier 2010, à 10 heures et seront ouvertes à la même heure et à la même date; le contrat pourrait être accordé à la séance ordinaire du 1^{er} février 2010.

La municipalité, sans obligation envers les soumissionnaires, ne s'engage pas à accepter une des soumissions reçues, ni même la plus basse.

Adoptée.

22. **Balayage de la chaussée**

2010-01-018

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une entente avec le ministère des Transports du Québec pour les trois prochaines années soit 2010, 2011 et 2012 concernant le balayage de la chaussée; la municipalité prend en charge sur une longueur de 3 060 mètres des rues appartenant au ministère des Transports du Québec suivant un devis descriptif préparé par ledit ministère et le montant accordé pour chacune des années est de 763,81 \$.

Adoptée.

23. **Croix-Rouge**

2010-01-019

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Diane Aubut et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à renouveler la lettre d'entente Services aux sinistrés et des mesures d'urgence de la Croix-Rouge pour l'année 2010.

Adoptée.

24. **Rapport de comités**

La conseillère Danielle Elliott donne de l'information sur la rencontre avec le responsable de la bibliothèque municipale, des informations seront prises concernant la fusion des bibliothèques municipale et scolaire et du projet de formation du comité de loisirs.

Le maire Yvon Lafond informe de la rencontre syndicale qui aura lieu le 25 janvier prochain et de la prochaine séance ordinaire de la MRC des Chenaux.

Le conseiller Mario Charest donne de l'information sur la Politique familiale.

La conseillère Germaine Leboeuf donne de l'information sur la dernière assemblée des locataires de l'OMH.

25. **Autres sujets**

a) **Micros, fils et pieds de micros**

2010-01-020

Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Yves Vinette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à acheter trois micros, trois fils et pieds de micros qui seront installés dans la salle du Centre communautaire lors des séances du conseil municipal.

Adoptée.

b) **CLD de la MRC des Chenaux**

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Daniel Béliveau, directeur général du CLD de la MRC des Chenaux pour que la municipalité mette à la disposition la salle du Centre communautaire gratuitement lors du Tournoi de golf sur neige qui aura lieu le 29 janvier prochain, sur la rivière Sainte-Anne;

2010-01-021

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Gilbert Tremblay et résolu à l'unanimité d'accepter de mettre gratuitement à leur disposition, la salle du Centre communautaire pour cette activité.

Adoptée.

c) **Internet**

Le maire informe du projet de mettre à jour le site Internet de la municipalité et d'y ajouter les ordres du jour des séances du conseil, les procès-verbaux ou toutes autres informations jugées pertinentes.

d) **Séance de conseil**

Le maire informe qu'il étudie la possibilité de diminuer le temps des séances du conseil municipal.

e) **Remerciements**

2010-01-022

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Mario Charest et résolu à l'unanimité que ce conseil remercie les membres du conseil sortant pour leur dévouement à la communauté pendant de nombreuses années, de même que pour leur implication à la vie municipale au cours des dernières années.

Adoptée.

26. **Période de questions**

Des personnes posent des questions d'ordre général (tennis, constats d'infraction par la Sûreté du Québec).

27. **Clôture de la séance**

2010-01-023

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Diane Aubut et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 21 h 15.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.